

# PROGRAMME DETAILLE

## BILAN DE COMPETENCES

### Public concerné

Toute personne désirant de faire un bilan de compétences.

### Durée

Le bilan a une durée maximale de 24 heures qui sont réparties sur plusieurs semaines, comprenant des séances individuelles avec un prestataire et du travail personnel. Cette durée varie en fonction de l'objectif et des besoins du bénéficiaire. Chaque séance dure entre 1h00 et 3h00.

### Délai d'accès

Avant de commencer votre bilan, le centre établit un repérage des besoins et des prérequis via un entretien téléphonique avec la coordinatrice pédagogique et/ou le prestataire référent. Le délai moyen d'entrée en formation varie en fonction du délai de traitement de l'organisme de financement. Par conséquent, il peut varier entre 15 jours et 1 mois après l'inscription.

### Tarification

Bilan de compétences – version courte – 14H d'entretien individuel personnalisés – 900€ TTC  
Bilan de compétences – version longue – 24h d'entretien individuel personnalisés – 1800€ TTC

## 🔗 Pourquoi ?

### Bénéfice pour le salarié

- Accompagner la mise en œuvre d'un projet professionnel.
- Relancer la carrière.
- Anticiper l'avenir.
- Devenir acteur de sa carrière.
- Développer la connaissance de soi.

### Bénéfices pour l'entreprise

- Optimiser la gestion des emplois et des carrières.
- Anticiper l'évolution des salariés.
- Définir les besoins en formation.
- Rendre les salariés proactifs dans leur plan de carrière.
- Détecter les potentiels.

## 🔗 Les modes de financement

VOUS ETES SALARIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le plan de développement des compétence de l'entreprise (les frais sont pris en charge par l'employeur et/ou l'OPCO de l'entreprise)</li> <li>• Votre Compte Personnel de Formation (CPF)</li> <li>• Un financement personnel</li> </ul>
VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre Compte Personnel de Formation (CPF)</li> <li>• Par Pôle Emploi sous conditions</li> </ul>
VOUS ETES SALARIE DE LA FONCTION PUBLIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La demande de financement de votre bilan de compétences passe <b>obligatoirement par votre employeur.</b></li> <li>• Si vous êtes salarié de la <b>fonction publique hospitalière, votre bilan peut être financé par l'ANFH</b> sans en informer obligatoirement votre employeur.</li> </ul>

## VOUS ETES INDEPENDANT, CHEF D'ENTREPRISE

- Votre bilan peut être financé par le CPF
- Par le **Fond d'Assurance Formation** de votre entreprise.

### 🔗 Modalités pédagogiques

- Parcours individualisé
- Entretiens individuels avec comptes-rendus
- Tests et autoévaluations
- Grilles d'analyses
- Accès à distance au [guide des ressources emplois](#)
- Travaux personnels (tests, recherches documentaires, enquêtes métiers, recherche période d'immersion...)

### 🔗 Modalité d'évaluation

- Questionnaire
- Quizz
- Synthèse des enquêtes
- Inventaire de personnalité
- Enquête métiers

### 🔗 Accessibilité / Adaptations

Cette prestation est accessible à toute personne en situation de handicap.

Les adaptations seront étudiées au cas par cas en fonction de la situation de handicap du bénéficiaire pour s'assurer que le bilan de compétences puisse être dispensé dans des conditions optimales.

Nous vous invitons à vous rapprocher du de Mme VIX Julie afin de définir les meilleures conditions de votre parcours au : 06 69 05 97 25.

## Charte éthique et déontologique

### Engagements réciproques

KONSEIL porteur de la mission bilan de compétences s'engage à :

- Créer les conditions pour que tout bénéficiaire soit acteur de son bilan de compétences ;
- Fonder sa démarche d'accompagnement sur la qualité de la relation instaurée, l'écoute et l'utilisation d'outils tels que les questionnaires d'évaluation et des tests ;
- Accompagner le bénéficiaire tout au long des 3 phases du bilan ;
- Garantir au bénéficiaire un accompagnement par un conseiller référent tout au long de son bilan ;
- Remettre au bénéficiaire une synthèse écrite reprenant les éléments essentiels du bilan ;
- Assurer la professionnalisation des intervenants par la mise en place d'actions de formation continue adaptées ;
- Proposer au bénéficiaire un suivi après la fin du bilan pour faire le point sur sa situation (envoi d'une enquête de satisfaction).

Le bénéficiaire s'engage à entrer dans une démarche active au cours de son bilan et à :

- Rencontrer régulièrement le conseiller de KONSEIL et respecter les rendez-vous définis d'un commun accord ;
- Se montrer actif dans ses démarches de construction de projet ;
- Informer le conseiller de tout changement dans sa situation.

### Intégrité

KONSEIL s'engage à respecter la confidentialité et à ne divulguer aucune information, sauf accord écrit avec le bénéficiaire.

Le centre s'engage également à agir dans le cadre strictement légal et ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.

### Professionalisme

KONSEIL s'engage à répondre aux besoins du bénéficiaire et financeur en se conformant au programme prévu dans le cadre des prestations proposées par la structure. Le centre s'engage également à ne pas s'attribuer les travaux de tiers et à veiller à expliciter clairement les

compétences, les qualifications ou les accréditations professionnelles. Les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la prestation peuvent être consultés sur demande.

### Neutralité

KONSEIL s'engage à adopter une attitude neutre. Les intervenants du bilan de compétences s'abstiennent d'influencer le bénéficiaire, par une écoute non directive et bienveillante.

### Satisfaction du bénéficiaire

KONSEIL s'engage à prendre en compte les attentes des bénéficiaires et à s'assurer de leur satisfaction par rapport à la prestation proposée. Un questionnaire de satisfaction vous sera alors remis pour mieux recenser vos retours d'expérience.

## Les objectifs

- Etablir l'état des lieux du parcours professionnel ;
- Evaluer les connaissances, savoirs et acquis.
- Valoriser les compétences et acquis professionnels.
- Identifier les compétences transférables, repérer les potentialités.
- Evaluer l'aptitude à évoluer dans d'autres domaines
- Engager une réflexion sur les motivations et priorités.
- Identifier les opportunités d'évolution professionnelle
- Recenser les facteurs favorisant la réalisation du projet.
- Définir les pistes d'évolution en fonction du profil professionnel déterminé.
- Vérifier et valider la faisabilité du projet professionnel.

 Le programme**ENTRETIEN PREALABLE gratuit & sans engagement**

- Préciser les modalités d'accès au client
- S'assurer de l'adéquation de la demande aux finalités du dispositif
- Présenter le consultant et le dispositif
- Connaître les circonstances du bilan et les motivations du client

**PHASE PRELIMINAIRE**

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche
- Diagnostiquer et analyser la nature des besoins et attentes
- Informer sur les conditions de déroulement du bilan de compétences et sur les méthodes et techniques mises en oeuvre





**PHASE D'INVESTIGATION**

- Valoriser vos réalisations et promouvoir votre CV pour renforcer votre visibilité professionnelle
- Se positionner sur l'inventaire d'intérêt strong pour vous offrir de nouvelles perspectives de carrière et de mobilité
- Faire émerger les pistes professionnelles réalistes et réalisables en lien avec vos motivations, valeurs et personnalités
- Optimiser vos recherches avec le guide des ressources emplois

**PHASE DE CONCLUSION**

- Confirmer votre projet professionnel et/ou de formation
- Restitution des bilans de synthèse personnel et co-rédigé
- Formaliser le plan d'action à court, moyen et long terme

S.A.S KONSEIL

 06 33 80 73 33 (Directeur)  06 69 05 97 25 (Assistante / responsable formation)  [contact@conseilpro.fr](mailto:contact@conseilpro.fr) 52, Chemin de la Closerie des Lilas 83500 LA SEYNE SUR MER

Siret : SIRET 89094971200016 / n° de déclaration d'activité : 93830643383 / code APE : 8559A